Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-200084002-20260702-DCM2026_071-DE

Luitré-Dompierre
DES IDÉES COMMUNES

EXTRAIT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 JUILLET 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 23

Ouverture de la séance
Présents : 18
Votants : 20
Pouvoirs : 02

Date de la convocation :
26 juin 2026

Date de la publication :
26 juin 2026

Vote :	Pour :	20
	Contre :	0
	Abstentions :	0

L'an deux mil vingt-six, le deux juillet à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Luitré-Dompierre se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances (salle Roncevaux 9 rue de la Mairie) sous la présidence de Monsieur **Florian SALMON, Maire**, après convocation en date du **26 juin 2026** transmise de manière dématérialisée aux membres.

Présents :
Adjoints : Mme FRESNE - M. GÉHANNIN - Mme ANGÉLIQUE - M. PIVETTE
Conseillers municipaux : M. CHEMINANT - M. LIGER - M. CORBIN - M. PAPINEAU - M. PARIS - M. CHESNEAU - Mme VIGOUROUX QUIOC - Mme MANCEAU - Mme NICOU - Mme MÉRET - Mme CHEMIN É. - M. PETIT - Mme ASCOËT

Excusé(es) : M. GARDAN (pouvoir à M. CORBIN) - Mme JAMAULT - Mme CHEMIN S. (pouvoir à Mme ASCOËT) - Mme GARDAN - M. TOREL

Secrétaire de séance : Monsieur **Jean-Luc PIVETTE** est désigné secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2026/071 : POLE ADMINISTRATIF – DEVIS MOBILIER SALLE DES MARIAGES / CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : M. le Maire

Vu le décret du 29 décembre 2025 indique que le seuil de dispense pour les marchés de fournitures ou de services est porté à 60 000 € depuis le 1er avril 2026 ;

La Commune de Luitré-Dompierre est adhérente depuis plusieurs années au Service Commun d'Achat (SCA), une Association Loi 1901 à but non lucratif qui se positionne comme un outil d'optimisation et d'aide aux achats (alimentaires, biens, équipements et services) pour les Associations et les Collectivités sur la Bretagne et les départements limitrophes.

Nous avons donc demandé un devis aux 3 Fournisseurs référencés Marché : Mobilier de bureau - salle de réunion au SCA, ainsi qu'un devis à l'entreprise MENON BURO située sur le territoire de Fougères Agglomération.

Demande formulée par la mairie :

- **12** tables identiques, pliantes (pas de table à roulettes abattante, ni de tables d'angle) de 1.40m de longueur, et 60 à 70cm de largeur ; Avec chants antichoc ;
- **30** chaises empilables (avec Dossier en résille) ;
- Livraison et montage compris.

OFFRES		
	TOTAL HT	TOTAL TTC
LACOSTE	6 634.08 €	7 960.90 €
MANUTAN	6 121.56 €	7 345.87 €
MENON BURO	5 251.80 €	6 302.16 €
OUEST BUREAU	8 274.30 €	9 929.16 €

M. le Maire propose de retenir l'offre de MENON BURO, qui est l'offre économiquement la plus avantageuse, et qui est le seul à proposer des plateaux en épaisseur 25 mm plutôt que 19 mm. Il est préférable d'opter pour une solution plus robuste.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-200084002-20260702-DCM2026_071-DE

Le Maire propose également de commander 10 chaises supplémentaires, pour les bureaux avec accueil de public.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité (20 votants) :

- **DE RETENIR l'offre de MENON BURO pour 5 251.80€ HT, et de demander à ajouter 10 chaises supplémentaires ;**
- **D'AUTORISER le Maire à signer le devis ;**

De rappeler que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance le 02/07/2026
Pour expédition conforme
Le Maire,

Florian SALMON